

Département du **BAS-RHIN**  
Canton de **SAVERNE**  
Arrondissement de **MOLSHEIM**  
Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 13

**COMMUNE  
DE  
TRAENHEIM**

**DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 octobre 2025 à 20h00  
Convocation remise le 29 septembre 2025**

Sous la présidence de **M. Gérard STROHMENGER, Maire**

**Membres présents :**

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Constance COUTURE, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER  
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER

**Membres absents excusés :** Joël REISZ et Nathalie WOLFF

**Membres absents non excusés :** 0

**Délégations de pouvoir :** 2

**Secrétaire de séance :** Jean-Renaud KLEIN

**N° 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025, sous réserve d'apporter les modifications suivantes :

- DIVERS – dernier point : modifier « TRITSCH-TREBUS » en corrigeant par « FRITSCH-TREBUS »
- DIVERS – dernier point : « [...] il serait question qu'il se transforme en logements d'habitation. » supprimer « d'habitation ».

**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**  
en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 16/10/2025  
et de son affichage le 16/10/2025

Le Maire  
**Gérard STROHMENGER**



Département du **BAS-RHIN**  
 Canton de **SAVERNE**  
 Arrondissement de **MOLSHEIM**  
 Conseillers élus : 15  
 Conseillers en fonction : 15  
 Conseillers présents : 13

**C O M M U N E**  
**DE**  
**TRAENHEIM**

**DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 octobre 2025 à 20h00  
 Convocation remise le 29 septembre 2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

**Membres présents :**

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Constance COUTURE, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER  
 MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER

**Membres absents excusés :** Joël REISZ et Nathalie WOLFF

**Membres absents non excusés :** 0

**Délégations de pouvoir :** 2

**Secrétaire de séance :** Jean-Renaud KLEIN

**N°2 : LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE**

Une réunion avec les associations a eu lieu le 30 septembre 2025 à la mairie suite aux modifications des tarifs (délibération N°4 du 01/09/2025). Il y avait environ 25 personnes présentes. Le compte-rendu a été envoyé aux conseillers municipaux en amont du conseil.

Pour Gérard STROHMENGER, la délibération a été adoptée. Il propose de maintenir les tarifs et ne de pas revenir sur la décision prise au précédent conseil municipal. Selon lui, il est évident qu'une salle socioculturelle ne doit pas être rentable et ne le sera jamais, mais son but, en tant que responsable des finances, est de minimiser les dépenses pour la commune alors que les associations souhaitent minimiser le coût.

Viviane FRITSCH-TREBUS indique que la prise de décisions au conseil municipal du 01/09/2025 s'est faite sans discussions au préalable, d'où la concertation avec les associations en aval du conseil. Le tour de table était cohérent. Il en ressort que la somme de 350 €, alignée sur le tarif appliqué à la MJC de TRAENHEIM, représente une somme importante pour certaines associations. Pour ces dernières, la somme de 200 € serait plus abordable. Viviane FRITSCH-TREBUS partage l'avis que la salle ne sera jamais rentabilisée et propose une augmentation de 300 € à 400 € pour les particuliers résidants à TRAENHEIM et de 700 € à 900€/1000€ pour les particuliers ne résidants pas la commune. Les associations apportent une dynamique au village, il ne faut pas les pénaliser. La commune de TRAENHEIM applique des tarifs bas.

**Les augmenter permettrait de s'aligner sur les communes voisines.**

Selon Constance COUTURE, il n'y a pas besoin d'augmenter les particuliers ne résidants pas la commune. Cependant, les personnes concernées par ces changements auraient dû être averties en amont de la prise de décision.

Jean-Yves STOLLESTEINER propose de ne pas revenir sur la décision prise. Il justifie en indiquant que lorsque le conseil fait le choix n'augmenter les impôts, il ne demande pas l'avis du contribuable.

Frédéric BASTIAN souligne que le sujet avait déjà été largement discuté et qu'il ne semblait pas opportun d'y revenir dessus. L'avis des associations n'aurait pas dû être sollicité à ce stade.

Pour Jean DREYFUSS, il regrette que l'avis des associations soit sollicité sans que celui-ci ne semble réellement pris en compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **6 voix Pour** (Gérard STROHMENGER, Jean-Yves STOLLESTEINER, Nathalie WOLFF par procuration, Frédéric BASTIAN, Arnaud MERLIN, Jean-Renaud KLEIN), **6 Abstentions** (Nathan MULLER, Jean DREYFUSS, Heike ROTHGERBER, Sabrina LEHN, David WETTERWALD, Cyrille MEYER) et **3 voix Contre** (Viviane FRITSCH-TREBUS, Joël REISZ par procuration, Constance COUTURE),

**DECIDE de maintenir la délibération N°4 « TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE » du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**  
en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 16/10/2025  
et de son affichage le 16/10/2025

Le Maire  
Gérard STROHMENGER



Département du **BAS-RHIN**  
Canton de **SAVERNE**  
Arrondissement de **MOLSHEIM**  
Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 13

**C O M M U N E**  
**DE**  
**TRAENHEIM**

**DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 octobre 2025 à 20h00**  
**Convocation remise le 29 septembre 2025**

**Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire**

**Membres présents :**

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Constance COUTURE, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER  
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER

**Membres absents excusés :** Joël REISZ et Nathalie WOLFF

**Membres absents non excusés :** 0

**Délégations de pouvoir :** 2

**Secrétaire de séance :** Jean-Renaud KLEIN

**N°3 : PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) - LOTISSEMENT LES ACACIAS**

Gérard STROHMENGER présente le PUP aux conseillers municipaux. Le 20/08/2025, la convention a été soumise à la vérification de Maître GILLIG. Il rappelle que le maire est maître d'ouvrage du projet et donc responsable tant financièrement que techniquement et que la signature de la convention engage la commune. La prochaine municipalité ne pourra pas revenir dessus.

David WETTERWALD complète en indiquant qu'il s'agit d'une validation de principe. Une délibération autorisant le maire à signer du PUP avait été prise le 13/01/2025. Un projet avait alors été présenté et il avait été précisé que le document sera validé ultérieurement après consultation de Maître GILLIG.

La commune met à disposition de l'AFUL des terrains, afin qu'elle puisse réaliser les travaux. Il est également prévu une non-imposition de la taxe d'aménagement sur les terrains concernés par le périmètre du lotissement pour une durée de 10 ans.

Juridiquement, la commune doit rester maître d'ouvrage du projet. Elle devrait donc avancer les fonds pour les travaux, or elle n'a pas la trésorerie pour le faire. La convention indique donc que la commune fera des appels de fonds à l'AFUL pour régler les factures.

La seule différence entre les deux projets présentés (en début d'année et aujourd'hui) est que, dans la version présentée aujourd'hui, des montants prévisionnels des coûts ont été ajoutés.

Il n'y a pas d'engagement sur les montants, le coût peut être moindre mais s'ils devaient dépasser le montant inscrit dans la convention, il faudra signer un avenant.

Le permis d'aménager vient d'être déposé. La convention fait partie des pièces complémentaires demandées. Le dossier complet passera en commission d'urbanisme.

Jean-Renaud KLEIN s'étonne des montants inscrits dans la convention. Il indique que la convention aurait pu être vue en commission d'urbanisme en amont. Selon lui, à première vue, les montants lui semblent exagérés. Est-ce que cela implique la commune ?

Cyrille MEYER lui indique que les montants ont volontairement été surestimés en cas de besoin, sinon, en cas de dépassement, il faudra prévoir une nouvelle convention ou un avenant. La barre a été mise plus haute que la normale. L'AFUL a des exigences qui rend le projet plus cher notamment en ce qui concerne le largueur des trottoirs, la voirie et la gestion de l'eau. Le PUP est le contrat écrit de ce qui avait été convenu en amont. Il pensait que les conseillers municipaux avaient compris le principe.

Jean-Renaud KLEIN souligne que sur les plans, l'assainissement passe à ras des parcelles.

Cyrille MEYER lui indique que l'AFUL a rendez-vous pour la loi sur l'eau. L'étude pour l'aménagement sera dans le permis. Le PUP est un contrat indiquant des sommes. L'AFUL sera chargée de faire les plans.

David WETTERWALD ajoute que le PUP précise le périmètre du projet. Les réseaux seront discutés entre l'AFUL et la commune puisque cette dernière a son mot à dire et fait partie de l'AFUL.

Pour Viviane FRITSCH-TREBUS, il est regrettable que le document ait été transmis en dernière minute, car une discussion préalable en commission d'urbanisme aurait été pertinente.

Nathan MULLER et Jean-Yves STOLLESTEINER expriment leur difficulté à s'orienter parmi les nombreuses informations présentées.

David WETTERWALD souligne que seuls les montants et le plan d'aménagement ont été ajoutés à la convention. Tous les autres documents avaient été présentés en commission d'urbanisme. Il indique que s'il y a dépôt de permis pour le lotissement, toutes les instances seront consultées et vérifieront le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions (Viviane FRITSCH-TREBUS, Joël REISZ par procuration, Constance COUTURE) :

**DECIDE** d'adopter la convention de projet urbain partenarial (PUP) telle que présentée lors du conseil municipal du 06/10/2025 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention en vertu de la délibération N°4 du 13/01/2025.

**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**  
en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 16/10/2025  
et de son affichage le 16/10/2025

Le Maire  
Gérard STROHMEYER



Département du **BAS-RHIN**  
Canton de **SAVERNE**  
Arrondissement de **MOLSHEIM**  
Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 13

**COMMUNE  
DE  
TRAENHEIM**

**DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 octobre 2025 à 20h00  
Convocation remise le 29 septembre 2025**

**Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire**

**Membres présents :**

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Constance COUTURE, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER  
MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER

**Membres absents excusés : Joël REISZ et Nathalie WOLFF**

**Membres absents non excusés : 0**

**Délégations de pouvoir : 2**

**Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN**

**DIVERS :**

- **Date du prochain Conseil Municipal : 24 novembre 2025**
- **Pont rue du Moulin :**  
Jean-Renaud KLEIN a relancé l'entreprise, en vain. Le gérant serait parti en retraite. Il ne se sait pas si l'entreprise a été vendue, s'il y a des successeurs. Gérard STROHMENGER s'interroge sur le fait de rouvrir le pont à la circulation avec une limite de tonnage. Jean-Yves s'interroge sur la responsabilité en cas de problème.
- **Installation photovoltaïque :**  
L'installation est prévue à la fin octobre 2025. Il reste à gérer la partie administrative avec l'Electricité de Strasbourg.
- **Rénovation de la façade sud salle socioculturelle :**  
L'entreprise a débuté l'aérogommage de la façade avant de la mairie/salle socioculturelle semaine 39. Nous avons pris contact avec Bertrand FRITSCH, architecte, car il dispose d'un droit de regard. Un devis a été établi par l'entreprise SEIGNEURIE GAUTHIER pour deux teintes de saturateurs : une plus claire déposée en premier pour effacer les nuances et une plus foncée. La façade sera peinte par Paul, agent communal et le maire, Gérard STROHMENGER. Tout bénévole peut se joindre à eux. Les ferronneries ont déjà été peintes afin de la protéger de l'humidité.
- **Voyage à Paris le 10 octobre 2025 :**

Viviane FRITSCH-TREBUS a transmis le programme à tous les participants et précise que les liens dans le programme permettent de suivre les trajets par Google Maps. Elle détaille la journée et les modalités, encourage les participants à covoiturer pour se rendre à la gare de STRASBOURG et précise qu'il faudra faire l'acquisition sur place ou via l'application de la RATP de quatre tickets de métro pour la journée.

- **DNT 2025 :**

La première réunion s'est tenue il y a quinze jours. Elle a permis à l'équipe d'avancer sur l'édition 2025. Le déroulé est désormais défini et les premiers articles sont en cours de réception. Un appel à la participation a été publié dans l'avis d'octobre 2025.

- **Téléthon 2025 :**

La vente des brioches est prévue le vendredi 5 décembre 2025 à 17h. La commande sera faite auprès de la Ferme de Traenheim – Rothgerber.

- **Messti 26 octobre 2025 :**

L'apéritif du maire et des adjoints est prévu soit en extérieur si le temps le permet ou dans le local pompier. Les conseillers municipaux ont rendez-vous à 11h pour la mise en place.

- **Cérémonie du 11 Novembre 2025 :**

L'organisation est identique à l'année dernière. La cérémonie débute à 16h. Le discours sera divisé en 3 parties. Le 44<sup>ème</sup> RT sera bien présent. La mise en place de la salle se fera à 14h par les conseillers municipaux. Jean-Yves STOLLESTEINER propose de demander officiellement la participation du Porte-Drapeau de la commune afin qu'il puisse représenter les anciens combattants.

- **Fête des ainés 7 décembre 2025 :**

La proposition de menus a été demandée au Loejegucker (à relancer). Le cadeau pour les participants est choisi. Le miel offert l'an passé a été apprécié. Il faut prévoir les ateliers décoration 1 mois avant.

- **Participation citoyenne 28 octobre 2025 :**

Le Major DUCHANNOY et l'adjudant-Chef LACOUR présenteront le dispositif à la population.

- **Réparation cloche N°1 église protestante :**

Les travaux débuteront le jeudi 9 octobre 2025 pour une durée de dix jours. La cloche n°1 de l'église sera déposée dans le cadre d'une opération de maintenance. Pendant cette période, la cloche n°1 sera hors service : elle ne sonnera plus, ni pour les volées, ni pour le carillon horaire (heures et demies). Les Angélus matinaux et du soir seront assurés par la cloche n°2 uniquement. Une note d'information a été communiquée aux habitants par Intramuros et Facebook pour les prévenir de ces perturbations temporaires, en rappelant qu'il s'agit d'une intervention nécessaire à la préservation du patrimoine campanaire.

- **Réunion complémentaire SDEA :**

Jean-Renaud KLEIN s'est rendu à la réunion et informe le conseil sur les points suivants :

- Les projets concernant les eaux boueuses sont retardés (ne concerne pas la commune de Traenheim).
- Dans travaux d'entretien sur la cour d'eau Kohbach sont prévus en 2026.

- Le taux de la taxe GEMAPI est stable (le secteur est bien subventionné).
- Il est prévu une hausse de 1.5 € sur le coût de l'eau potable (inflation) ainsi qu'une hausse de 3% sur le coût de l'assainissement (augmentation du coût d'exploitation et les subventions diminuent).
- Une nouvelle liaison d'eau potable est prévue entre Balbronn, Traenheim et Westhoffen, ces derniers n'ayant pas de liaison et pas assez d'eau l'été.
- Des panneaux photovoltaïques vont être installés sur la station d'épuration de Scharrachbergheim.
- Constance COUTURE informe que la boîte à livre (à la fontaine) est endommagée au niveau du maillage ce qui est dangereux. Il serait judicieux de la remplacer par du plexiglas ce qui permettrait de protéger les livres de la poussière et de l'humidité.
- Frédéric BASTIAN informe que Erwin REISZ est toujours à la recherche d'une poutre en chêne pour finir l'abri. Il s'est renseigné chez Brenner Tradition à Hochfelden. Ils disposent de poutres mais il faut venir sur place et payer en espèces.

**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**  
en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 16/10/2025  
et de son affichage le 16/10/2025

Le Maire  
Gérard STROHMENGER

